

L'EFFICACITÉ DE LA RÉINTRODUCTION DU JOUR DE CARENCE DANS LA FONCTION PUBLIQUE MISE EN DOUTE

Acteurs publics s'est procuré la version "projet" de l'édition 2020 du rapport sur l'état de la fonction publique. La direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFFP) y indique que le rétablissement du jour de carence en 2018 n'a pas entraîné de baisse significative du nombre d'agents absents pour raison de santé dans la fonction publique d'État. Le micro-absentéisme a certes été réduit, mais les absences de longue durée ont augmenté. Un constat également dressé par l'Insee pour la période 2012-2014.



© Garo/Phanie/AFP

Le jour de carence dans la fonction publique n'est pas plus efficace que ça. L'Insee l'avait démontré dans une étude en 2017, le ministère de la Transformation et de la Fonction publiques le confirme aujourd'hui dans la version "projet" de l'édition 2020 du rapport annuel sur l'état de la fonction publique, qu'*Acteurs publics* a pu consulter. Un document qui revient pour la première fois sur les effets du rétablissement, au 1^{er} janvier 2018, du jour de carence dans la fonction publique.

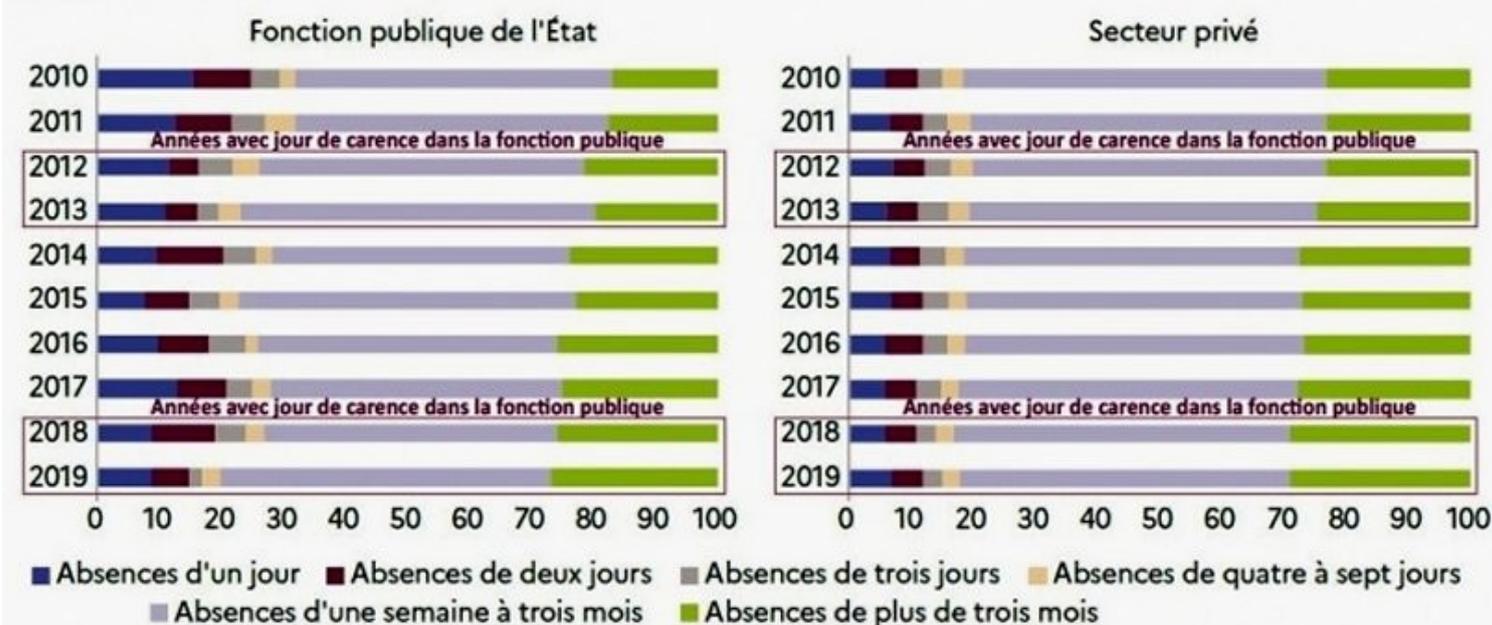
"L'actualisation des résultats de l'Insee montre des conclusions similaires pour la fonction publique d'État", y explique ainsi la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFFP) : "Pas de baisse significative de la part des absents pour raisons de santé une semaine donnée mais diminution des absences courtes (moins de quatre jours) et augmentation corrélative des absences longues (une semaine à trois mois)."

Les résultats pour le versant territorial et hospitalier montrent quant à eux que la réintroduction du jour de carence en 2018 "n'a pas eu d'effet ni sur la proportion d'agents absents pour raisons

de santé ni sur la durée de ces absences". Des données complémentaires sur le nombre précis d'arrêts et la durée de ceux-ci seront diffusées au mois de novembre, précise la direction

Figure V4.E5-1 : Distribution par durée des absences pour raison de santé entre 2010 et 2019

(en %)



Source : Insee, enquête Emploi. Données 2010-2014, Insee ; Données 2015-2019, traitement DGAFP – SDessi

Champ : France entière, hors Mayotte. Salariés. Hors apprentis, stagiaires, contrats aidés, salariés des particuliers-employeurs et salariés travaillant à domicile (données 2015-2019)

Graphique extrait de la version projet du rapport annuel de la DGAFP

Introduit en 2012 puis supprimé en 2014

Publiée en novembre 2017, l'étude de l'Insee en question portait sur les effets de l'introduction du jour de carence dans la fonction publique décidée à la fin de la Présidence Sarkozy. La mise en place de ce dispositif à partir de 2012 n'a "pas significativement modifié la proportion d'agents de la fonction publique d'État absents pour raisons de santé une semaine donnée", y expliquait l'organisme. Et de pointer, déjà, une modification de la répartition des absences par durée, le nombre d'absences de longue durée ayant augmenté malgré une réduction du micro-absentéisme [\[cliquez ici pour consulter notre article sur le sujet\]](#).

Pour rappel, cette journée de carence avait ensuite été supprimée au 1^{er} janvier 2014, sous la Présidence socialiste, au motif qu'elle n'avait "pas eu les effets escomptés" et n'avait "pas permis de réduire significativement l'absentéisme dans la fonction publique". Une position confirmée hier par l'Insee et aujourd'hui par la DGAFP, alors que l'équipe Macron avait fait de la lutte contre l'absentéisme l'un des principaux objectifs du rétablissement de ce jour de carence en 2018. Au-delà de l'objectif d'économies...

par Bastien SCORDIA